



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Affaire suivie par : Julie GRESSER
Service Paysages Eau et Biodiversité

Schoelcher, le

30 AVR. 2025

Lettre de consultation

Dératisation îlet Chancel – saison de ponte

Objet : Demande de devis

PJ : /

La DEAL a été alertée courant avril de la ré-infestation de rats sur l'îlet chancel suite à la dératisation de 2023.

En parallèle, lors de comptages de la population en avril 2024, des juvéniles de 1 an et de 2 ans ont pu être observés ce qui est une preuve de la réussite de la dératisation de 2023 et de l'impact des rats amoindri permettant un renouvellement de la population d'iguanes des petites Antilles.

Dans ce contexte, en partenariat avec l'OFB, une phase 1 dite d'urgence a été lancée pour la pose des boîtes à rats équipées en broditech (pâte à base de brodifacoum 29 ppm) et un suivi sur les mois de mai et juin.

La présente consultation concerne la phase 2 de contrôle de cette action de dératisation, avec un contrôle tous les 10 jours sur la fin de la saison de ponte de juillet à octobre inclus.

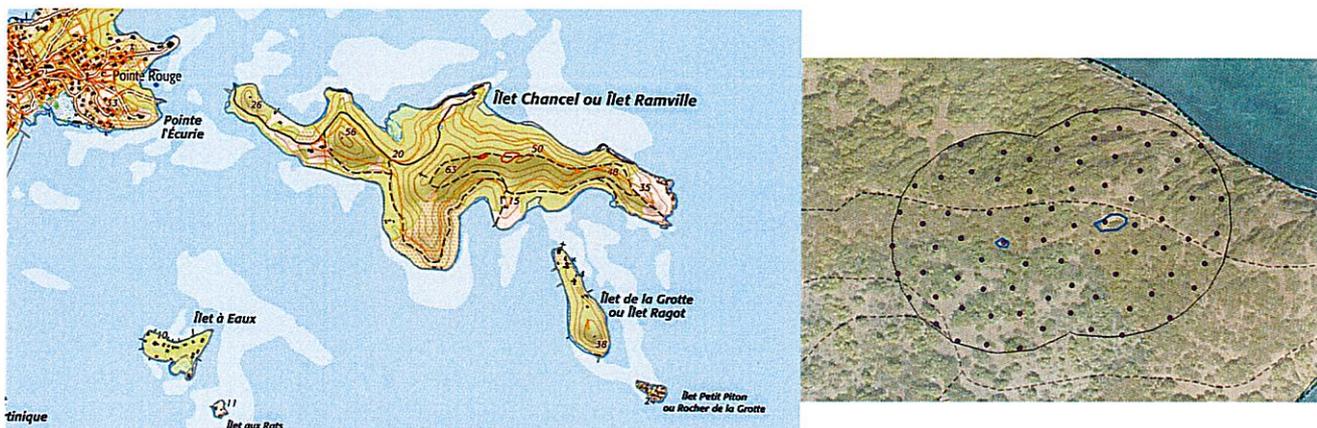
Les jours de passage de contrôle sur l'îlet sont les suivants : lundi 7 juillet 2025, jeudi 17 juillet, lundi 28 juillet, jeudi 07 août, lundi 18 août, jeudi 28 août, lundi 4 septembre, jeudi 15 septembre, lundi 25 septembre, jeudi 6 octobre, lundi 16 octobre, jeudi 27 octobre.

Les passages sont effectués à deux personnes pour des questions de sécurité dont une personne à minima ayant le certibiocide. Soit 12 déplacements à deux personnes

A chaque passage, 95 boîtes sont ré-équipées de pâte broditech à base de brodifacoum 29 ppm, soit 24 kg de produit à chaque passage qui est retiré et remplacé à chaque passage.

Soit au total 288 kg de produits

Les postes sont situés autour des deux sites de ponte prioritaires, espacés de 20 à 30 m et disposés de manière concentriques autour du site de ponte (*sites de ponte en rouge sur la carte générale et en bleu sur le zoom avec en violet les postes d'appâtages*).



L'entreprise en charge de la pose du produit, s'occupe de l'achat du produit et aussi de son transport sur l'îlet.

La DEAL s'occupe d'obtenir les autorisations d'accès à l'îlet.

Un compte rendu d'exécution de la prestation avec les bordereaux d'achat de produits, quelques photos de la mission et un retour d'expérience pour justifier de l'action menée sera remis à la fin de la prestation pour le solde de la prestation.

Les éléments pour juger des offres sont les compétences de l'entreprise (50%) et le prix (50%).

Votre devis est à envoyer avant le 30 mai 2025 à 12h, par mail à julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr et à yvelise.barbot@developpement-durable.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé le 30/04/2025 à SCHOELCHER


L'Adjoint au Chef du Service
Paysage, Eau et Biodiversité
Responsable du Pôle SNP
Bruno LAZZARINI